

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 06/06/2023

Présents : 8

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept juin à 16 h 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Christian MORACCHINI

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Christian MORACCHINI, Ours-Jean CAPOROSSI, Prosper GIOVANNONI, Laurent LOVICHI, Charles RONGICONI, Jacques CRISTIANI, Jean-Pierre MANNONI, Michel NOVELLINI

Représentés : Jean MORACCHINI par Christian MORACCHINI, Jean-Jacques GIOVANNONI par Ours-Jean CAPOROSSI, Ange MORACCHINI par Jacques CRISTIANI

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Ours-Jean CAPOROSSI

Objet: Demande de complément de subvention Agence de l'eau et CdC - N° 2023_022

Le Maire expose la situation de la distribution de l'eau potable de Grate :

Suite à la réalisation de son Schéma Directeur d'Alimentation en eau potable et de la Déclaration d'Utilité Publique de ses ressources en eau, la commune a décidé de lancer les travaux de rénovation de son réseau AEP conformément aux études précitées.

A ce jour, la mise en conformité des captages d'eau potable a été réalisée ainsi que la création d'un nouveau réservoir desservant le Lieu-dit Via Nova.

Dans cette troisième phase de travaux, la commune souhaite remplacer le réseau de distribution d'eau potable du Hameau de Grate, vétuste et fuyard.

Le montant des études et travaux avait été initialement évalué à 182 500 € H.T. pour cette phase dont seulement 8 500 € H.T. pour les mesures de protection liées à l'amiante. Ce qui s'avère être très largement insuffisant compte tenu du fait que 100% du terrain naturel est amiantifère, en se fiant au dossier de repérage amiante réalisé par ETBS Ingénierie en Juin 2017 et confirmé par l'analyse de mai 2023.

Par conséquent une nouvelle évaluation du projet a été établie en juin 2023 donnant lieu à la présente de demande de financement complémentaire sans laquelle ce projet ne serait pas envisageable.

Le montant de la dépense globale prévisionnelle à engager s'établit à **355 000,00 € T.T.C.** et se décompose de la manière suivante :

Estimation prévisionnelle des travaux H.T. selon les devis annexés		291 000.00 €
Somme à valoir pour études (études de sol, maîtrise d'oeuvre et CSPS) H.T.		29 063.50 €
Dépense globale à engager H.T.	arrondie à	320 100.00 €
T.V.A. contractuelle globale (10% sur travaux et 20% sur études)		34 912.70 €
Dépense globale à engager T.T.C. 354 976.20€	arrondie à	355 000.00 €

Cette opération serait éligible aux aides financières de l'agence de l'eau et de la Collectivité de Corse.

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le plan de financement présenté ci-dessous, en sollicitant une participation complémentaire de l'agence de l'eau et la Collectivité de Corse, pour la différence entre le nouveau montant HT du projet (320 100€) et le montant initial (182 500€) ; soit une dépense subventionnable de 137 600€ HT.

Plan de financement :

Montant HT de l'aide complémentaire : **137 600€**

Financiers	%	Montants
Agence de l'eau	90%	123 840.00€
CDC - SEA		
Part communale	10%	13 760.00€
Total	100%	137 600.00€

En conséquence, il est demandé au conseil municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

et après en avoir délibéré :

DECIDE, à l'unanimité :

- **d'adopter** le plan de financement ci-dessous quant au projet présenté ci-dessus,
- **de solliciter** la participation financière complémentaire à l'Agence de l'Eau et à la Collectivité de Corse (Service Eau et Assainissement)
- **d'autoriser** le Maire à signer tout document relatif aux demandes de subvention,
- **d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à l'opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30 juin 2023 et
publié ou notifié le 30 juin 2023

Le Maire



C. MORACCHINI